

M. ANTOINE BEGUEDOU A TOUJOURS ACHETÉ SES LOTS DE TERRAINS LÉGALEMENT À KARA P7

LA DÉPÊCHE

2234 09 64 / 2221 09 32 / 9019 66 68 / 9070 57 68 Email: mewecdi@yahoo.fr

Hebdomadaire Togolais d'Informations, d'Analyses et de Publicités
18^e année - N°587 du 14 Septembre 2011

LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

TOGOLAIS SENSIBILISÉS SUR LA COUR D'ARBITRAGE, DU TOGO P6



Procès d'atteinte contre la Sûreté de l'Etat

L'HÉRITAGE FAMILIAL AU SOMMET DE L'ETAT

L'héritage familial des GNASSINGBE est l'élément qui a dominé les commentaires de la rue tout le long du procès d'atteinte contre la sûreté de l'Etat. Selon ces commentaires, si Faure avait bien géré la manne faramineuse laissée par le père de la nation, on n'en serait pas à cet affrontement fratricide au grand jour. Selon un juge patrimonial que nous avons interrogé en marge du procès, plus de 80% des affaires traitées au palais de justice de Lomé tournent autour de l'héritage familial. Tant que le père est en vie, toute la famille est unie. Mais dès qu'il disparaît, surgissent des problèmes. L'aîné, le grand frère ou les tantes du défunt s'accaparent du butin et laisse le reste de la famille dans la misère. Et lorsqu'on réalise que nous sommes en Afrique dans des familles polygames nombreuses, le problème d'héritage prend des tournures dramatiques. A combien serait estimé le montant de la manne financière et les biens laissés par le père de la nation au point que ses fils en viennent aux mains ? Certaines sources le chiffrent à 3700 milliards de FCFA dont une partie serait dans les banques du Vatican, à Hong Kong, à Lausanne en Suisse et à Dubaï. C'est le juif Marocain ASSOR qui s'occupait de l'argent de feu EYADEMA. A sa mort, la gestion a été confiée à Faure qui faisait office de gestionnaire de la fortune du père. Ce que tout le monde reproche à Faure, c'est d'avoir manqué de sagesse à la mort de leur père. En effet, à la disparition de leur père, Faure est devenu d'office père de la famille puisque tous les grands de la famille sont décédés (KABISSA, KOROMSA, Malou et l'oncle KIFLANG).

Il revenait donc à Faure de rassembler la famille pour faire le point sur la fortune et tous les biens laissés par le père et ensemble décider de l'issue. Au lieu de cela, Faure, à sa manière, a gardé le silence et pire, il coupe le contact avec les autres membres de la famille. Résultat : frustration et colère des autres fils Gnassingbé. L'un d'eux, député qui ne voulait rien entendre, a été traqué avec tous les moyens de l'Etat et les soutiens extérieurs puis jeté en prison. Ce n'est pas honnête et sincère car les problèmes de famille ne se traitent pas avec la puissance de l'Etat. Avec le procès, Faure et tous ceux qui l'ont poussé à la faute (politiques, officiers des FAT, oncles, femmes, réseaux internationaux) sont-ils heureux ? Ils ont gagné la bataille mais pas la guerre. Cette guerre qui attend Faure seul au tournant de l'histoire. Ceux qui aiment la Famille GNASSINGBE, doivent conseiller la sagesse à notre jeune président. Il doit revoir sa façon cavalière de gérer sa famille. A la sortie du procès, la famille GNASSINGBE est divisée et affaiblie. A notre avis, Faure seul porte la lourde responsabilité de la déchirure familiale. Au delà d'un procès grandeur nature, nous assistons à une grande entreprise de destruction des acquis laissés par le père (famille, RPT, Armée). Rien n'est encore perdu. Faure peut recoller les morceaux en tournant la page du procès en rassemblant tous les membres de la famille pour laver le linge souillé par les charognards qui se sont malicieusement infiltrés dans la grande famille. Tout autre comportement serait suicidaire.

Kao Victoire

Procès d'atteinte contre la Sûreté de l'Etat

LA SENTENCE DU COLONEL KHADANGA: KPATCHA VA PERIR EN PRISON P3



Kpatcha Gnassingbé



Col Khadanga

Françafrique

DE de GAULLE À SARKOZY, TOUS ÉLUS AVEC L'ARGENT DES AFRICAINS AFFAMÉS P4



Charles de Gaulle



Gerges Pompidou



Valéry Giscard d'Estaing



Fraçois Mitterrand



Jacques Chirac



Nicolas Sarkozy

Processus de Réconciliation Nationale/ audiences

L'Affaire de l'attaque de la Primature du 3 décembre 1991 décrypté

" Il n'y a pas d'avenir sans le pardon ", s'exprimait Desmond Tutu, une des figures charismatiques de l'histoire sud africaine, acteur clé dans la réussite de la Commission Vérité et Réconciliation dans son pays. Pour donner la chance et l'occasion aux fils et filles de notre nation d'oublier les rancœurs du passé et de se tendre la main, la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) a entamé depuis le 3 septembre 2011 l'audition des auteurs, témoins et présumés coupables sur les faits et exactions à caractère politique de 1958 à 2005.

Déjà, près de 20 personnes ont eu à se prononcer sur des faits et événements qui ont marqué la vie socio-politique de notre pays. Des audiences en public ainsi que des audiences à huis clos sont donc organisés tous les jours depuis le 3 septembre au siège de la CVJR à Lomé.

Au cours de ces audiences, bien sécurisées en vue d'assurer l'intégrité physique des témoins, on note la forte présence des médias. Les audiences ont porté sur des faits et

événements sensibles qui ont jalonné l'histoire socio-politique du Togo, notamment le massacre de Fréau Jardin, l'affaire de la lagune de Bè, l'affaire de 1958, l'attaque de la Primature et l'affaire Méatchi. Deux témoignages émouvants ont marqué la journée d'avant-hier à la CVJR. Il s'agit des témoignages de la veuve Alidou Safarou et d'un grand témoin de l'attaque de la Primature le 3 décembre 1991. Au cours de son témoignage, Me Kokou KOFFIGO a éclairé l'assistance sur les circonstances exactes de l'attaque de la Primature qui a coûté des vies humaines et brisé des familles. Suite à la conférence nationale dont l'objectif était de faire l'autopsie de la situation politique et mettre en place les structures d'un régime démocratique basé sur un Premier ministre et un Parlement de Transition (HCR), les forces armées togolaises mécontentes de la gestion du contentieux politique résultant de la dissolution du Rassemblement du Peuple Togo par le Haut Conseil de la République, ont assiégé la Primature. Pris en étau, le Premier

ministre de la Transition et ses quelques éléments qui assureraient sa garde ont essayé de résister aux tirs des forces lourdement armées. Après un vain effort de demande de renforts, Me Koffigoh a décidé de se rendre pour éviter des pertes inutiles de vies humaines. Conduit à

cié de somme d'argent pour céder aux exigences du pouvoir en place.

Il est resté ferme quant aux résolutions de la conférence pour mener à bien le processus de démocratisation de notre pays. Pour lui, cet événement visait aussi son assassinat pur

vant sur cette attaque de la primature, est celui de Mme Alidou Safira. Son mari militaire qui était en poste lors de l'attaque de la Primature, a été porté disparu deux ans après l'incident. Suite aux investigations des juges, le corps de son mari défunt a été retrouvé dans l'une des chambres de la Primature. Elle a depuis fait le deuil, mais cette disparition de son mari a pour conséquence la dislocation de la famille. Devenue veuve et seule à se battre pour supporter sa famille, elle a dû se livrer à des choses indignes, selon elle, pour supporter ses enfants. Aujourd'hui, en plus d'avoir perdu sa dignité, elle vit dans la précarité et tire le diable par la queue.

La Commission après avoir présenté ses compassions aux témoins et victimes a affirmé qu'elle mettra tout en oeuvre pour que toute la lumière soit faite en vue de les rétablir dans leurs droits. Après l'étape de Lomé qui a pris fin hier, les audiences se poursuivent à l'intérieur en commençant par Dapaong.

Simplice BAMAZI



la Présidence, il sera exigé de lui la réhabilitation du RPT et son intégration dans le gouvernement. Me Koffigoh a eu aussi à notifier que contrairement aux allégations faites contre lui, il n'a jamais bénéf-

et simple. Il a souhaité que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais sur la terre de nos aïeux et a dit avoir pardonné à ceux qui avaient mené cette attaque.

Un autre témoignage émou-

Nécrologie

Un illustre homme nous a quittés



Le chef du canton de Kouméa

M. Pascal Koussouléou Bodjona, ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du gouvernement, son épouse et leurs enfants

M. Hodabalo Dominique Bodjona, ancien ministre, son épouse, ses frères et sœurs M. Bodjona E. Lambert, agent commercial à la SONACOM à la retraite, son épouse et leurs enfants à Lomé

Mme Adjoyi Justine Essossimna, née Bodjona, ses frères, sœurs et leurs enfants à Lomé,

Mme Marthe Béléyi, née Bodjona, institutrice à la retraite, son époux et leurs enfants à Lomé

Mme Régine Sizing, née Bodjona, infirmière à la retraite et ses enfants à Lomé

Mme Bodjona Emma, épouse Ramanou, ses frères, sœurs et leurs enfants

La famille Bodjona au Togo, en Europe, et aux USA

Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté père, frère et grand-père:

BODJONA Ali Antoine Léblaki

Administrateur civil de classe exceptionnelle

Ancien chef Cir. de Kpalimé et d'Atakpamé

Ancien directeur de Cabinet et secrétaire général de ministères

Officier de l'Ordre du Mono

Survenu le lundi 29 août 2011 à Lomé à l'âge de 77 ans.

PROGRAMME DES OBSEQUES

A LOME

Jeudi 15 septembre 2011

18h 30 : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire sise à Atikoumé

Vendredi 16 septembre 2011

08h-08 h : Chapelle ardente au domicile du défunt

11h 00: Départ du corps pour Kouméa.

A KOUMEA

Vendredi 16 septembre 2011

19h30 : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire à Poudè

Samedi 17 septembre 2011

06 h - 08h 00 : Chapelle ardente au domicile du défunt à Poudè

09 h 00 : Messe d'enterrement en l'église catholique Notre Dame de la Paix de Kouméa suivie de l'inhumation au cimetière familial

Dimanche 18 septembre 2011

Messe d'action de grâces en la même église pour le repos de son âme.

Affaire d'atteinte contre la sûreté de l'Etat

Le verdict attendu demain

Depuis le 1er septembre 2011, s'est ouvert au Palais de justice de Lomé, le procès qualifié de procès du siècle pour le peuple togolais.

Le procès d'atteinte contre la sûreté de l'Etat, affaire dans laquelle le député Kpatcha et 31 autres personnes ont été interpellés. Le débat a effectivement commencé le 6 septembre avec l'audition des présumés. Pendant 5 jours, beaucoup de choses ont été dites et des révélations faites. Après avoir entendu les prévenus et les témoins, contre toute attente, l'avocat général, M. Missite Aworou, a demandé à la Cour la requalification des faits.

On ne parlera plus alors de flagrant délit comme nous l'avait servi l'ex-procureur Robert Bakai, ni d'atteinte à la sûreté de l'Etat, mais plutôt de complot! Ce qui fait penser que l'accusation n'a pas d'éléments suffisants pour prouver ni le flagrant délit, ni l'atteinte contre la sûreté de l'Etat. De même, à la question de savoir si la gendarmerie était au domicile du député Kpatcha le 12 avril 2009, le général Titikpina parle tout simplement du secret d'Etat. Toute la légèreté qui entoure cette affaire a donné du tenu à la défense qui est revenue à la charge dans sa plaidoirie de lundi 12 septembre dernier. Tour à tour, Maîtres Zeus Ajavon, Kotokro, Abi Tchessa, Kpandé Adjaré, Afangbéjji, Sokpo, Attoh Mensah, Dadjé Apévon, Djovi Gally et Mario Stasi se sont succédés pour défendre leurs clients. Pour la défense, la clé USB exhibée par le parquet général date de 2007 et que le président de la République est au courant de cette clé qui n'a rien à avoir avec les faits actuels. Pour la défense, il est admis que dans la nuit du 12 au 13 avril 2009, le col Katanga et sa troupe ont attaqué le domicile du député Kpatcha juste dans l'intention de l'assassiner. Après avoir montré qu'il n'y avait pas eu de tirs adverses, Me Ajavon est parvenu à la conclusion que c'était une tentative d'assassinat pure et simple.

Pour lui, au-delà de tout, le col Katanga en voulait à son beau-frère député Kpatcha Gnassingbé pour d'autres raisons. Par ailleurs, pour Me Ajavon, on veut tout faire pour rendre le député Kpatcha inéligible parce qu'il gêne. Raison de plus qu'on cherche à le dépouiller de ses biens pour le rendre à jamais misérable. En se référant à la balance qui symbolise la justice et la modernisation de la justice togolaise, Me Ajavon a demandé à la Cour d'être impartiale, car les jeunes magistrats et les avocats stagiaires veulent des repères.

Violation de la procédure

La défense s'est suffisamment appesantie sur les vices de procédure. Que ce soit Maîtres Kotokro, Abi Tchessa, Afangbéjji, Mario Stasi, Attoh Mensah, etc, tous estiment qu'aucune procédure judiciaire n'a été respectée. Ils ont fondé leur argumentaire sur la levée de l'immu-



rité parlementaire du député qui n'a pas été respectée, la détention illégale à l'ANR, les tortures, etc. Pour la défense, compte tenu des vices de procédure, les auditions et les aveux ne sont pas à priori recevables devant la cour parce que le lieu de détention est illégal.

La violation des droits de la défense

La défense estime que ses droits ont été violés tout le long de la procédure et lors du procès. Pour Me Djovi Gally, les droits de la défense ont été malmenés. Il a fustigé l'attitude de l'ex-procureur Robert Bakai qui aurait intimidé le député Kpatcha de ne pas commettre d'avocats dès l'enquête préliminaire. De même, il a déploré l'attitude de la cour dont l'incompétence a été soulevée par la défense "in limine litis". Par ailleurs, la défense a regretté le fait que les témoins qu'elle a cités dans cette affaire n'ont pas comparu. Il s'agit de M. Bawa Zag, employé à l'ambassade des USA qui serait le principal cerveau dans cette affaire, M. Robert Bakai, le Gal Béréna, le Gal Nandja Zakari, chef d'Etat major des FAT d'alors.

La requalification des faits

Selon Me Sokpo, lorsqu'on poursuit quelqu'un sur la base d'une infraction donnée, on ne peut pas changer au cours du procès, mieux lorsque les débats sont clôturés, puisque pour la nouvelle infraction qui prévaut aujourd'hui, il n'y a pas eu débat.

Rappelons que cette affaire dure depuis plus de deux ans. Pour l'avocat de la défense, dans certains pays, on ne devait pas aller plus loin, mais au Togo, on n'a pas expressément cette disposition dans notre arsenal juridique.

Selon lui, à partir du moment où il n'y a pas flagrant délit, on ne devait pas arrêter le député. Aussi, l'avocat général a laissé tomber la tentative d'atteinte et parle de complot. L'article 230 du code pénal dit que lorsqu'une ou deux personnes se mettent de concert pour commettre un attentat, il y a complot. Me Akpo estime que l'avocat général s'est trompé sur l'interprétation de cet article, car ici, l'intention ne signifie pas le complot puisque la loi dit qu'on doit dépasser le stade de résolution d'a-



gir. Après tout, si le 12 avril, le col Katanga n'était pas allé chez le député Kpatcha, on n'apprendrait rien. Il estime qu'il manque d'éléments pour parler de complot dans ce procès. Il retient qu'au Togo, on a jugé un député en fonction, ce qui

constitue, selon lui, un danger pour les autres. La responsabilité du président de l'Assemblée nationale est rapellée.

En somme, la défense a déploré la légèreté de la procédure, la méthode cavalière par laquelle l'affaire est conduite. Elle a demandé à la cour de ne pas juger sur l'apparence et les remueurs, car au Togo les complots sont fabriqués par certains officiers pour augmenter leurs galons et certains civils pour avoir des promotions. C'est pourquoi elle a demandé à la cour la relaxe pure et simple des 32 personnes.

Intervention remarquée de Me Mario Stasi

Des interventions des avocats de la défense, on retiendra celle de Me Mario Stasi du barreau de Paris qui a asséné un cours de droit pénal à nos juges. Il a fustigé la torture qui existe

encore dans notre pays. Au cours d'un procès, il n'est pas possible de requalifier une accusation. Si c'est le cas, c'est qu'on cherche à sauver un procès qui se perd. Il n'y a pas de partie civile recevable dans ce genre d'affaire. Il a déploré les obstacles dressés pour empêcher à la défense de faire son travail. Il a trouvé lamentable que le parlement qui est la haute juridiction de notre pays viole la constitution. Pour terminer Me Stasi a lancé en direction des juges: "M. le président, ce pourquoi je plaide, c'est pour votre honneur!"

Rappelons que l'avocat général a requis la réclusion criminelle à perpétuité pour 7 des 32 détenus et la relaxe de 24 personnes pour manque de preuves.

Rendez-vous demain à 10h au Palais de justice pour le verdict final. Vivien Tchak

La sentence du col Khadanga: "Kpatcha va périr en prison"

Comme une étincelle dans un tas de capok, l'affaire Kpatcha Gnassingbé a embrasé tout le pays. Malgré l'ouverture simultanée des audiences à la CVJR, la reprise du dialogue au Cadre Permanent du Dialogue et de Concertation (CPDC) rénové, les regards sont plus tournés vers le Palais de Justice de Lomé où se déroule le procès d'atteinte contre la sûreté de l'Etat. A l'instar des Togolais, les représentations diplomatiques, les organisations de défense des droits de l'homme, etc., tout le monde attend de voir quelle suite sera donnée à cette affaire par le président de la Cour, M. Abalo Petchélibia qui a l'apanage du droit. Aujourd'hui est-il que, quelle que soit la décision de la Cour, elle est vivement attendue par le peuple. Par ailleurs, il est établi que cette affaire a été menée de façon cavalière. On s'est rendu compte que certains officiers proches du chef de l'Etat n'ont pas joué franc jeu. Après avoir entendu les témoignages tout le long de ce procès, on retient que ce problème qui est devenu aujourd'hui une affaire nationale est partie d'un différend familial reposant sur la fortune de feu Eyadéma. Il est admis également que dans une situation de polygamie, pour l'intérêt supérieur de la famille, le père a le devoir de régler le problème de partage de ses biens avant son décès. Ce qui malheureusement n'a pas été fait. De plus, dans le cas d'espèce, il faut dire, comme le député Kpatcha lui-

même a eu à le souligner à la barre mercredi dernier, que le différend entre lui et son frère président a été attisé par certains de leurs proches collaborateurs pour des intérêts égoïstes. Il aurait fallu une petite dose de sagesse et l'on n'en serait pas là. Au demeurant, c'est la roue de la vie qui tourne. Un des avocats de la défense a dit qu'après avoir auditionné le député Kpatcha pendant plusieurs heures dans sa cellule, il a compris que l'homme a changé. Il n'est plus l'homme qu'on connaissait il ya quelques années. Quoi de plus normal, pour quelqu'un qui est né et grandi dans l'opulence, mais qui se trouve un beau matin en prison, isolé, loin de sa famille pendant plus de deux ans, il faut comprendre qu'à la sortie, l'homme ne se comportera plus comme avant.

Lundi dernier lors de son dernier passage à la barre, le député Kpatcha a demandé pardon au peuple togolais et à ses coaccusées, car c'est à cause de lui qu'ils sont aujourd'hui dans le box des accusés. "Kpatcha va se retrouver avec Faure et Dieu est à l'oeuvre", a-t-il dit, après avoir réitéré qu'il a été piégé et que tôt ou tard, la vérité triomphera.

L'autre aspect qu'on peut retenir de ce procès est relatif à la Cour. La défense a soulevé l'incompétence de la Cour à juger cette affaire. Malgré tout, elle a estimé que les accusés doivent répondre par devant elle et qu'après elle avisera sur sa compétence à juger cette

affaire. C'est triste. Il en est ainsi pour l'immunité parlementaire du député; n'est-ce pas ce qu'on pourrait appeler le médecin après la mort? Alors qu'elle est confrontée aux exceptions soulevées et à la plaidoirie de la défense, le Col. Khadanga, l'un des trois témoins n'a pas observé une bonne attitude. Il a mis en difficulté la Cour en menaçant et en déclarant publiquement et lamentablement à la barre que le député Kpatcha va périr en prison. Preuve qu'il était bien allé pour le tuer, n'eût été Rock le héros national. Sa réaction a mis en doute l'impartialité de la Cour. Cela a laissé croire à l'assistance que la sentence était déjà rendue ailleurs, en présence du Col. Khatanga et que le reste n'était que de la poudre aux yeux. Nous pensons que ce comportement n'est pas digne d'un officier de ce rang.

Soulignons que pour la partie civile, ce n'est pas le temps que les prévenus doivent passer en prison qui importe, mais la réparation du préjudice subi par l'Etat, étant donné que le président de la République a annulé son voyage qu'il devait effectuer en Chine pour négocier les accords de coopération. La partie civile a requis une amende de 80 milliards un franc, tandis que l'avocat général, Me Missite Aworou, requiert la réclusion criminelle à perpétuité. La balle est dans le camp de la Cour. A demain.

Vivien Tchak

Françafrique

Les Présidents Français de la 5^e République élus avec l'argent des Africains affamés

C'est un secret de polichinelle. L'argent des chefs d'Etats Africains pour soutenir les candidats potentiels lors des présidentielles en France, est une pratique courante dans la 5^{ème} République. Dans ce



Charles de Gaulle

cas, les révélations de Robert Bourgi, avocat franco-libanais proche de SARKOZY n'est qu'un pavé dans la mare d'une décolonisation inachevée qui permet à l'HEXAGONE de garder les mains mises sur ses anciennes colonies. Dès lors, on se demande ce qui a pu pousser



Georges Pompidou

Robert BOURGI à révéler ce que tout le monde sait. " Pour mettre fin au côté caché de la Françafrique",



Valéry Giscard d'Estaing

se défend l'auteur. La Françafrique pour ceux qui ne le savent pas, est cette relation occulte d'affairisme qui lie la France à ses anciennes colonies d'Afrique. Cette relation comprend des réseaux dans lesquels on trouve l'Elysée, l'Etat major Français, les milieux d'affaires, les officines, etc. C'est au nom de la Françafrique que la France, patrie des droits de l'homme et des libertés, soutient des dictatures et des présidents mal élus. Car aux yeux des hôtes de l'Elysée, qu'ils soient de Droite ou de Gauche, n'est élu chef d'Etat dans un Etat



François Mitterrand

Africain qui veut. Il faut être apte à protéger les intérêts français. Dans

le cas contraire, c'est la déstabilisation et le coup d'Etat Patrice LUMUMBA, Thomas SANKARA, KABILA père, FATASSE, LISSOUBA, GBAGBO et autres, tous ont perdu leur pouvoir pour avoir proclamé leur indépendance et joué la carte de nationalisme. Par contre les régimes fantoches sont soutenus fermement par l'Elysée et les officines.

L'avocat Robert BOURGI dans sa sortie fracassante cite seulement le président CHIRAC et son directeur de cabinet Dominique de VILLEPIN, candidat à la présidentielle de 2012. En limitant sa révélation au seul CHIRAC, cela pose problème. Pourquoi. La pratique couvre tous les Présidents de la 5^e



Jacques Chirac

République. C'est à juste titre que d'aucuns parlent d'arrière-pensées politiques. Robert BOURGI est un

proche de SARKOZY et ses révélations sonnent comme un soutien à son mentor SARKOZY. Si Robert BOURGI estime que l'argent versé à CHIRAC se chiffre à 20 000 dollars, il faut réaliser combien les présidentielles en France ont coûté à l'Afrique de de Gaulle à SARKOZY. Des milliers de milliards de Francs CFA. Dès lors, qu'on ne s'étonne pas que l'Afrique soit pauvre puisque ses dirigeants passent leur temps à soutenir les présidents français pour sauvegarder leur trône.

Kao Victoire

Fonds versés aux chefs d'Etats français par des présidents africains Des accusations portées contre Nicolas Sarkozy

Certains accusent l'actuel président de n'avoir pas stoppé des transferts occultes d'argent entre pays africains et l'Elysée... Après les déclarations de l'avocat Robert Bourgi, accusant le président Jacques Chirac d'avoir reçu des financements occultes en provenance d'Afrique, certains assurent que cette pratique ne s'est pas arrêtée avec l'accession de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Ce dernier avait fait de la "rupture" de la politique française en Afrique l'un de ses arguments de campagne, avant d'adresser, siôt élu, plusieurs discours fondateurs de cette nouvelle politique, Pierre Péan, auteur d'une enquête sur la corruption dans l'Etat intitulée "République des mallettes", affirme à Marianne: "Tarbre Villepin ne doit pas cacher la forêt (...). J'ai aussi interrogé Michel de

Bonnecorse, le "Monsieur Afrique" de Chirac. Ce dernier affirme que, Robert Bourgi, ayant compris que Dominique de Villepin était "cuit" politiquement, a acheminé vers Nicolas Sarkozy non seulement l'argent de Sassou et Bongo qui lui était destiné, mais y a ajouté également les sommes qui devaient aller dans l'escarcelle de Dominique Villepin".

Rien ne s'est arrêté avec Nicolas Sarkozy à l'Elysée

Le journaliste enfonce le clou: "Il serait très étonnant que des systèmes de financement occultes et illicites mis en place depuis une vingtaine d'années comme le montrent le dossier Clearstream ainsi que d'autres affaires judiciaires, se soient brusquement arrêtés au moment de la candidature de Nicolas Sarkozy en 2007. Je sais bien que le finance-

ment occulte a continué après 2007: les péripéties financières autour de la libération des infirmières bulgares en juillet 2007 laissent perplexes (...) Si on lit bien mon livre, je ne vois pas comment les hommes de Nicolas Sarkozy pourraient passer à travers les mailles du filet", Jean-François Probst, un homme du chiraquisme spécialiste de l'Afrique, accuse lui aussi. A la question du " Parisien ", lui demandant si les pratiques de "valises de billets" entre l'Afrique et la France se sont arrêtées avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Elysée, il répond: "Ce n'est pas crédible. C'est même le plus gros mensonge de sa vie. Rien ne s'est arrêté avec Sarkozy, qui avait pourtant prôné la rupture".

Accusations sur Claude Guéant

Ajoutant que "Bourgi s'est déperisé sans compter pour Sarkozy auprès de nombreux chefs d'Etats africains lors de la présidentielle de 2007". Jean-François Probst en outre qu'en 2007, Robert Bourgi a refait un deal avec OMAR BONGO, Président gabonais qui lui aurait dit ou donné 1 milliard de francs CFA, soit environ 1,5 million d'euros. Pour Jean François Probst, " Le dernier interlocuteur de Bourgi à l'Elysée, c'était Claude Guéant, alors secrétaire général de la présidence ".

Quant au socialiste Laurent Fabius, il a déclaré que Claude Guéant, l'actuel ministre de l'Intérieur, avait admis des conversations sur les financements chiraquiens entre l'avocat Robert Bourgi et Nicolas Sarkozy.

Robert Bourgi persiste et dit ne rouler pour personne

Robert Bourgi a renouvelé lundi ses accusations contre plusieurs ex-présidents et ministres de la 5^e République qui auraient, selon lui, reçu directement ou indirectement pendant des décennies des fonds occultes de chefs d'Etat africains.

Les déclarations de l'avocat, qui devraient lui valoir plusieurs plaintes en diffamation, ont déclenché un tollé dans la classe politique à sept mois et demi du premier tour de l'élection présidentielle de 2012.

Après avoir accusé, dans le Journal du Dimanche, Jacques Chirac et Dominique de Villepin d'avoir reçu pendant dix ans par son intermédiaire plusieurs dizaines de millions de dollars de fonds occultes, Robert Bourgi a affirmé lundi sur Europe lundi que ces pratiques remontaient aux années 1960.

"M. (Jacques) Foccart (long-temps conseiller aux affaires africaines de l'Elysée aujourd'hui décédé) m'a dit, à moi, que ces pratiques existaient même du temps de M. Pompidou, même du temps de M. Giscard d'Estaing et même du temps de M. Mitterrand", a-t-il déclaré.

Jacques Chirac et Dominique de Villepin ont annoncé dimanche à tour de rôle qu'ils allaient déposer plainte en diffamation. L'ancien pre-

mier ministre a qualifié de " fariboles " les allégations de l'avocat.

Georges Kiejman, l'avocat de Jacques Chirac dont le procès pour détournement de fonds se poursuit ce lundi à Paris, a choisi le parti de l'ironie.

"Je ne sais pas qui est ce M. Bourgi. Je suis même un peu vexé que moi, il ne m'ait rien proposé. Mon client s'est indigné, comme vous le savez, et a décidé qu'il fallait porter plainte en diffamation contre lui, ce qui sera fait", a-t-il dit en précisant qu'elle serait déposée dans les prochains jours.

L'OPPOSITION EN APPELLE À LA JUSTICE

Le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer (UMP) a évoqué dimanche la possibilité de saisir une commission d'enquête parlementaire sur les "affirmations sans le moindre début de commencement de preuve", de Robert Bourgi.

Ce dernier a reconnu qu'il n'avait aucun élément à fournir à l'appui de ses accusations.

"Je n'ai aucune preuve. Dans ce domaine-là, il n'y a aucune preuve, aucune trace", a-t-il dit sur Europe 1. "Et tout le monde le sait, à commencer par ceux à la disposition desquels je vais me mettre,

c'est à dire les magistrats".

L'ouverture d'une information judiciaire a de nouveau été réclamée lundi par l'opposition.

Il n'y a qu'une manière de faire la lumière: la justice. La justice et rapidement", a dit l'ancien Premier ministre socialiste Laurent Fabius sur RTL. " Ce qui est sûr, c'est que si ces faits sont avérés, c'est le plus grand scandale de la droite depuis des décennies.

Le porte-parole du PS, Benoît Hamon, a lui aussi demandé qu'une enquête soit ouverte par le parquet.

Il y a quelque chose de très nauséabond dans le financement qui a été celui de la droite au-delà même de la loi sur le financement des partis politiques votée lorsque la gauche était au pouvoir", a-t-il déclaré lors d'un point de presse.

Robert Bourgi assure que les pratiques occultes auxquelles il a collaborées ont cessé avec Nicolas Sarkozy à l'Elysée.

A gauche comme au Front national, l'opposition croit voir derrière les révélations de Robert Bourgi la volonté de l'actuel président de nuire à Dominique de Villepin, qui n'exclut pas une candidature à la présidentielle.

"Je ne roule pour personne. J'entends dire que je suis conseiller

officiel, officiel du président Sarkozy, c'est faux. Je ne suis le conseiller de personne", a répliqué Robert Bourgi avant d'ajouter: "Mes



Nicolas Sarkozy

avis sont sollicités."

Pour Marine Le Pen, la présidente du FN, l'affaire est pourtant bien liée aux dissensions au sein de l'UMP, c'est ça qui me paraît très suspect en l'occurrence: c'est que M. Bourgi est très proche de Nicolas Sarkozy, il fait partie du premier cercle du PR, du cercle de la famille, des amis proches", a-t-elle ajouté sur France Info.

Reuters

Croissance économique et développement

Le Togo sur la bonne voie

Si on peut critiquer le Président Faure sur certains aspects de la situation politique du pays, on peut de même reconnaître qu'on lui doit la relance économique du pays, notamment sur les plans agricole, énergétique, d'infrastructures et surtout de l'assainissement des finances publiques. Selon la Banque Mondiale, l'année 2011 constitue pour l'Afrique subsaharienne un tournant sans précédent qui pourrait la conduire à une transformation radicale et à une croissance durable. Elle se fonde entre autres sur l'accélération de la croissance, l'attrait des investissements par le secteur privé et surtout le climat propice aux réformes. Au Togo, outre les infrastructures routières en cours de réalisation, il faut souligner les progrès réalisés dans le secteur primaire, portés par les cultures vivrières et la bonne tenue de certaines branches du secteur tertiaire. Pour mieux apprécier les efforts qui se font au plan interne en matière de la relance économique, LA DEPECHE vous expose dans ce dossier la situation des régies financières de notre pays ces dernières années, celle du secteur agricole et de l'énergie.

Les Régies financières de l'Etat

Au terme des années 2008 et 2009, les recettes de l'Etat étaient de 220,68 et 252,39 milliards de F CFA, soit une hausse de 14,4%. Au premier semestre de l'année dernière, le total des recettes de l'Etat se chiffrait à 147,84 milliards, en hausse de 22% par rapport à la même période de 2009. Ces recettes proviennent essentiellement des recettes fiscales budgétaires composées des recouvrements fiscaux de l'Administration des Impôts et les contributions indi-

rectes liquidées par l'Administration Générale des Douanes. A titre illustratif, les recouvrements fiscaux de l'Administration des Impôts, constitués des impôts directs et des impôts indirects, courant les années 2008 et 2009 se chiffrent à 91,23 et 105,74 milliards de F CFA, soit une hausse de 15,9%. Au cours de cette période, les recettes douanières quant à elles ont progressé de 120,009 milliards à 123,349 milliards de FCFA.

Au premier semestre de l'an dernier, les recettes fiscales budgétaires ont atteint 121,66 milliards dont 64,70 milliards de contributions indirectes liquidées par l'Administration Générale des Douanes, contre 56,96 milliards recouvrés par l'Administration Générale des Impôts. Ces chiffres sont en perpétuelle croissance dans le temps. Il faut retenir qu'à partir de 2007, les efforts du gouvernement sous l'impulsion du chef de l'Etat en matière d'assainissement des finances publiques ont produit des fruits. Comme nous l'avions souligné dans l'une de nos précédentes parutions, depuis que les responsables de l'Administration des Douanes ont mis en œuvre les réformes dans leur secteur, les recettes fiscales douanières vont sans cesse croissantes. Selon les données rendues publiques par la direction générale des douanes et abondamment relayées par la presse, la douane togolaise aurait collecté au profit du trésor public 13 093 451 403 F CFA et 16 006 126 783 F CFA respectivement pour les seuls mois de juillet et d'août 2011. Même s'il faut admettre que le Togo tire suffisamment profit de la crise ivoirienne à travers son Port en eau profonde, il faut aussi relever que cet exploit vient confirmer que des efforts

palpables se font dans la modernisation des Finances publiques. L'augmentation des dépenses prévues dans les budgets 2010 et 2011 ainsi que les prévisions à la hausse des exportations dans la Balance des paiements constituent des sources additionnelles de croissance.

Au plan agricole

La croissance importante observée au niveau des cultures vivrières s'explique par la mise en œuvre de la stratégie de relance de la production agricole assortie d'un plan d'action triennal d'urgence initié par le gouvernement en vue de lutter contre la vie chère et de renouer avec la croissance économique. Elle s'est traduite par la mise à disposition de 30 000 tonnes d'engrais (2009-2010) contre 8000 tonnes au titre de la campagne 2008-2009, et par la révision à la baisse du prix des intrants qui passe de 12 500 F CFA le sac de 50 kg en 2008-2009 à 11 500 F CFA en 2009-2010. Il faut noter une augmentation continue des superficies emblavées de céréales et de tubercules ces 4 dernières années. Cependant, la prévision de l'année 2010 repose sur l'hypothèse d'une légère progression de la production vivrière malgré l'intensification des mesures de soutien du gouvernement aux paysans, notamment la distribution continue des engrais. Cette moins bonne performance s'expliquerait par une pluviométrie capricieuse au cours du deuxième trimestre 2010 qui a surtout affecté le maïs. En ce qui concerne le coton, il était envisagé une augmentation modérée de la production compte tenu des réformes opérées dans cette filière avec le démarrage des activités de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). La production du café et du cacao s'améliore éga-



lement grâce à la rénovation des du Togo (CEET).

Le Président Faure

vergers entreprise depuis quelques années pour le café et en raison d'un meilleur entretien des plantations pour ce qui concerne le cacao. La sécurité alimentaire est de plus en plus assurée. Cependant des efforts restent à faire dans ce domaine pour assurer aux agriculteurs un revenu décent.

Quid de l'énergie électrique ?

Avec l'entrée en service de la société Contour Global avec 100 mégawatts supplémentaires de puissance électrique et la réalisation du projet conjoint d'interconnexion électrique Nord-Togo/Nord-Bénin l'an dernier, les contraintes sur la fourniture d'électricité sont levées. A cela il faut ajouter les efforts en cours au niveau du Conseil d'Administration de la Compagnie Energie Electrique

Le climat propice aux réformes, aux investissements dans le secteur privé, à la croissance, etc., ont amené la Banque Mondiale à conclure que l'Afrique Subsaharienne (dont le Togo) est à la veille d'un décollage économique, comme c'était le cas avant elle, de la Chine il y a 30 ans et de l'Inde il y a 20 ans. Toutefois, notons que contrairement à ces deux pays, l'Afrique est un continent diversifié. Il est donc peu probable que la croissance soit uniforme dans tous les pays d'Afrique. A l'intérieur de chaque Etat il faudrait alors une synergie orientée vers le développement. Surtout la rigueur et la transparence dans la gestion deniers publics

Vivien Tchak

UEMOA

Atelier sur la réforme des marchés publics

Un atelier de vulgarisation des acquis de la réforme des marchés publics dans l'espace UEMOA et de sensibilisation à la lutte contre la corruption, se tient du 13 au 16 Septembre 2011 à Lomé. C'est l'Hôtel EDA OBA qui a offert son cadre aux travaux de cette rencontre qui se donne un double objectif : vulgariser les acquis des marchés publics au niveau des Etats de l'UEMOA, d'une part, d'intensifier et de renforcer la lutte contre la corruption, d'autre part.

Les résultats attendus de cette double rencontre sont : une meilleure connaissance des instruments régionaux d'accompagnement de la transposition des directives communautaires

sur les marchés publics ; la mise en œuvre du processus de transposition de ces instruments dans la législation nationale des Etats membres ; une application effective des ces instruments dans le processus de passation de marchés publics pour l'harmonisation des procédures, le renforcement de la transparence et de l'intégrité.

Les travaux de l'atelier ont été ouverts par le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, en présence des représentants de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des acteurs de la chaîne de passation des marchés, de la presse et de la société civile.

Le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, a remercié la Commission de l'UEMOA pour l'initiative qu'elle a prise d'organiser cette campagne de vulgarisation. Il s'est réjoui du nouveau cadre harmonisé des marchés publics adopté le 9 décembre 2005 par le Conseil des Ministres et qui, a marqué une évolution majeure dans la gestion des marchés publics dans l'espace UEMOA. Les acquis de la réforme, a rappelé l'intervenant, constituent sans aucun doute des instruments capables d'accélérer l'atteinte des objectifs en matière de lutte contre la pauvreté engagée par l'ensemble des Etats de l'espace UEMOA. Il a invité les partici-

pants à échanger avec clarté sur les thèmes inscrits au programme de cette rencontre pour proposer à nos Etats, des pistes d'actions en vue d'accroître les bénéfices pour nos populations, de l'exécution des marchés publics.

Intervenant au nom de la Commission, M. Abdou Tahirou, directeur des Finances Publiques et de la Fiscalité Intérieure à l'UEMOA, a indiqué que la réforme des marchés publics dans l'espace UEMOA, s'inscrit dans la dynamique d'un processus qui a démarré en décembre 1998, à Abidjan à la Conférence sur la réforme des marchés publics en Afrique.

Après avoir évoqué les diffé-

rents efforts qui ont été accomplis dans la réforme des marchés publics, M. Abdou Tahirou a dit qu'au-delà de la nécessité immédiate d'assainir nos procédures de passation de marchés, l'objectif global poursuivi consiste à préserver la crédibilité et l'intégrité de nos systèmes financiers publics à travers une lutte sans merci contre la corruption.

L'atelier est prévu pour prendre fin le vendredi. Une manière de permettre aux participants de disposer de temps pour mieux comprendre les enseignements.

Alexandre ARRIS

Les opérateurs économiques togolais sensibilisés sur la Cour d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation du Togo

Dans le cadre de la mise en place prochaine de la Cour d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation du Togo, un séminaire d'une journée a rassemblé les opérateurs économiques de la capitale le 12 Septembre 2011 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo. Première d'une série de rencontres, le séminaire a pour but de sensibiliser les opérateurs économiques togolais sur les avantages d'une cour d'Arbitrage, Médiation de la Conciliation.

C'est Mme Boli Djibo Bintou, secrétaire permanente du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC) qui a été sollicitée pour partager ses expériences en la matière avec les opérateurs économiques togolais et les acteurs de droits de notre pays sur le thème.

La CATO, une innovation

" A l'heure de la mondialisation, les réformes judiciaires et juridiques sont indispensables. Les systèmes judiciaires doivent évoluer et s'adapter à l'évolution économique. " C'est en ces termes que Mme Boli a débuté son exposé. A ce titre, elle a déclaré que la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO) est une innovation qui vient répondre aux exigences de rapidité auxquelles ne peuvent répondre les juridictions éta-



Les participants aux travaux du séminaire

tiques traditionnelles. La CATO, est une solution pour régler les contentieux commerciaux entre les hommes d'affaires a-t-elle souligné.

Qu'est-ce que l'Arbitrage ?

Elle a défini l'arbitrage comme étant un mode original de règlement de litige par lequel deux parties à un conflit confient le règlement du contentieux à des arbitres. L'arbitrage est contractuel et juridique. La décision que rendent le ou les arbitres a la même valeur que celle rendue par la justice étatique. Une fois rendue, elle n'est pas attaquable.

Les avantages de l'arbitrage Les avantages sont nombreux:

- Rapidité des procédures (six

mois au maximum)

- Indépendance/neutralité des arbitres
- La confidentialité
- Liberté dans le choix des arbitres
- Renaissance internationale, etc

L'arbitrage trouve ses origines dans la loi N° 89-31 du 28 Novembre 1989, dans le Traité de l'OADA, dans l'Acte uniforme du Traité signé le 16 Mars 1999 à Ouagadougou, les sources internationales (convention de New York du 10 Mai 1959).

Selon Mme Boli, la décision rendue par les arbitres est appliquée à l'étranger.

Précédant à Mme Boli, le secrétaire général de la CATO, le juge Assogbavi est intervenu pour présenter la composition de

la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO).

Les opérateurs économiques invités à recourir à l'arbitrage

C'est le deuxième vice-président du Bureau Exécutif de la CCIT, M MEBE Germain qui a ouvert les travaux du séminaire. Il a souligné la détermination de la CCIT de poursuivre le processus mise en place de la Cour d'Arbitrage du Togo qui sera installée dans la première quinzaine du mois prochain.

Il a exprimé sa gratitude au Fonds pour le Climat des Affaires en Afrique (ICF) " qui a, par l'in-



et 100 magistrats professionnels du secteur juridique, il a invité les hommes d'affaires togolais à recourir à l'arbitrage pour le règlement des différends com-



M. MEBE Germain (au milieu) ouvrant les travaux du séminaire

merciaire, du gouvernement accepté d'accompagner la CATO. Après avoir annoncé les activités au programme de sensibilisation qui va toucher 500 opérateurs économiques, 50 arbitres

merciaux qui les opposent. Pour terminer il a présenté les avantages de la Cour d'Arbitrage et invité les participants à tirer profit des travaux du séminaire.

ME

Un atelier d'évaluation à mi-parcours de la collecte de données socio-économiques tenu à Lomé

Un atelier d'évaluation à mi-parcours de la collecte de données socio-économiques organisé par le ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, a eu lieu le 1er septembre 2011 à l'Auditorium de l'O.M.S à Lomé. Il fait partie des objectifs du gouvernement visant à atteindre un développement économique harmonieux et équilibré de notre pays.

L'atelier s'insère dans le programme de renforcement des capacités du gouvernement, et aussi celui de l'Aménagement du Territoire pour la réduction des déséquilibres régionaux au niveau du pilier N° 4 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) complet. L'atelier a fait le bilan de la collecte tout en précisant les indicateurs de résultats, pris des décisions par rapport aux méthodes de collecte, identifié les problèmes liés à la collecte et trouvé des solutions aux problèmes identifiés. L'atelier a été une rencontre d'échanges pour aboutir à des résultats consensuels.

M. Quashie Komlavi, secrétaire général du ministère auprès du Président de la République, Chargé de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, a remercié tous ceux qui ont

nu desdits schémas par des informations pertinentes.

Le secrétaire général a, par ailleurs, demandé aux participants de diagnostiquer les difficultés susceptibles d'entraver la collecte des données et de



proposer des solutions pour les pallier. La collecte a commencé en Novembre 2010. Il est fort probable, a indiqué M. Kanyi Akuété Seth directeur général de l'Aménagement du Territoire, qu'un atelier de validation ait lieu en novembre prochain.

Alexandre ARRIS

Affaire d'atteinte contre la Sûreté de l'Etat Comme dans un film Hollywoodien où l'argent a été distribué aux journalistes affamés

L'affaire d'atteinte contre la sûreté de l'Etat est devenue un véritable film Hollywoodien dans lequel chaque acteur vient jouer sa partition. Même les membres d'une ambassade occidentale y passent. Comme si ce beau monde ne suffisait pas pour enfoncer l'accusé principal, l'argent vient au secours pour amener des confrères qui sont montés au créneau. On a entendu des laudateurs crié fort pour qu'on les entende. Ce n'est pas tout. Les pauvres balayées de nos rues ont été mises à contribution pour aller remplir le palais de justice de Lomé et empêcher les femmes et parents des accusés de trouver de place. Pour le sale boulot, ces femmes ont touché chacune 4000 fcià ! Toutes ces manœuvres sordides pour sans

doute rehausser le moral ? Les manèges de la République ont atteint leur haut niveau. Tout ce branle-bas au moment où on nous parle de réconciliation à laquelle ne croient que Mgr BARIGAH et compagnie. Tous ceux qui croient encore aux vertus de la paix et de la réconciliation nous les envoyons à cette déclaration du nouveau président du Niger, M. Mahamadou Issifou, "L'énergie que nous utilisons pour nuire aux adversaires, nous pouvons l'utiliser pour développer nos pays ". Rassembler tous les courants en vue de construire une nation forte, voilà l'ambition autour de laquelle nous invitons Faure et toute son équipe. Le reste n'est que vanité des vanités égale à zéro.

Kao Victoire

Les USA se sont souvenus du 11 septembre

De nombreuses cérémonies se sont déroulées le dimanche 11 septembre qui marque le dixième anniversaire des attentats du 11 septembre 2001. Le peuple américain, emmené par Barack Obama, ont honoré la mémoire des 3000 personnes qui ont péri à New York, Washington et Shanksville le 11 septembre 2001.

Le président Obama était accompagné sur le lieu de l'accident par son prédécesseur Georges Bush. Le 10^e anniversaire est intervenu après que les USA aient vengé leurs morts après que l'auteur de ces attentats ignobles, M. Osama Ben Laden soit abattu par les forces spéciales américaines au Pakistan

K. V.

Coopération sino-africaine: L'intérêt des populations locales au Coeur des actions chinoises en Afrique

Autoroutes, ponts, grands théâtres, raffineries, usines et autres infrastructures ont émergé sur le continent africain grâce à l'assistance chinoise.

La coopération économique entre la Chine et l'Afrique a porté ses fruits : 2 000 km de voies ferrées et 3 400 km d'autoroutes ont été construits ces dernières années sur le continent africain, et dans le même temps, une centaine d'écoles, une soixantaine d'hôpitaux et une trentaine de centres de lutte contre le paludisme ont été offerts clé-en-main aux pays africains.

Les entreprises chinoises apportent leur contribution à la construction de leur pays d'accueil et assument leurs responsabilités sociales en s'efforçant d'améliorer le quotidien des populations locales tant que faire se peut, tout en respectant les us et coutumes du pays.

PAS DE PLUS BEAU CADEAU QUE L'EDUCATION

Lundi matin vers 6 h 30, cartable au dos, James Mwangi, 13 ans, prend le chemin de l'école primaire Mcedo-Beijing construite sur le financement du gouvernement chinois, d'un pas rapide et décidé. Avant de fréquenter cette école située au coeur du quartier bidonville de Mathare dans la capitale kenyane Nairobi, Mwangi passait son temps avec ses frères à collecter des déchets recyclables.

Ce jeune garçon déclare que pour lui, le plus beau cadeau, c'est d'avoir la chance d'aller rejoindre les bancs de l'école, car grâce à l'éducation, dit-il, il pourra réaliser son rêve de sortir sa famille du bidonville.

L'école Mcedo-Beijing donne aux enfants comme Mwangi l'espoir d'un avenir meilleur en leur permettant d'acquérir un bagage de connaissances. Les élèves scolarisés dans cette école sont pour la plupart des orphelins et des enfants issus de familles pauvres ou de familles monoparentales.

Mary Wangeci, une mère d'élèves, a avoué que l'école avait été une bouée de secours pour elle, car elle l'a aidée à extraire ses quatre filles adolescentes de la vie dans la rue. "Avant la création de cette école, mes quatre filles étaient dans la rue, elles reniflaient de la colle en compagnie de filles et de garçons plus âgés. Il était difficile de les sortir de ces conditions d'existence, mais grâce à Dieu, elles ont enfin

accepté d'aller à l'école primaire Mcedo-Beijing", s'est réjouie Mme Wangeci.

"Qui sait si un jour le dirigeant de ce pays et même les meilleurs cerveaux ne seront pas issus de l'école Mcedo-Beijing", a-t-elle lancé.

Autre action en faveur de l'éducation, au Maroc cette fois, le groupe chinois ZTE Corporation a investi plus de 6 000 dollars pour la rénovation de l'école Moulay Idriss II de Casablanca.

Et dans le centre du Togo, le Complexe sucrier d'Anié développé par la Société sino-togolaise (SINTO) a construit, sans contrepartie, une école primaire pour la population résidant dans les environs du réservoir du complexe sucrier et a fait don de cartables et diverses fournitures scolaires aux 4 écoles primaires de la ville d'Anié.

Mais les actions de la société SINTO ne se limitent pas au domaine éducatif. L'entreprise participe régulièrement à des activités caritatives organisées par des organisations locales. A la veille du Nouvel an 2009, le Complexe sucrier d'Anié a porté secours aux sinistrés des inondations d'Atakpamé, dans le centre du pays, avec des dons s'élevant au total à près d'un million de francs CFA. ET en 2010, le réservoir du complexe sucrier a été agrandi grâce aux innovations techniques, et commence à fournir de l'eau potable aux habitants de la ville d'Anié.

ZERO DOMMAGE A L'ENVIRONNEMENT

Sur le site de CPP (China Petroleum Pipeline) à D'Jermaya au Tchad, le personnel de CPP a réussi à faire passer un tronçon du pipeline entre deux arbres très rapprochés sans les abîmer, parce que l'entreprise a bien conscience que pour les habitants de cette agglomération, tout élément de la nature est un trésor sacré.

Pour enterrer le pipeline dans l'espace de 5 mètres de large entre les deux arbres, tout en évitant de les toucher, la société chinoise a modifié le plan et la méthode d'exécution des travaux. Le pipeline a été enterré plus profondément, et l'évacuation de la terre s'est faite en restant à bonne distance des deux arbres. Toutes les opérations - déplacement du pipeline, soudage, remblai, etc - ont été exécutées manuellement, le tout sous un soleil de plomb.

"Lors des travaux de pose du pipeline, nous ressentions une grande responsabilité en termes de protection de cet environnement vulnérable, parce que nous avons constaté que les Tchadiens sont profondément attachés à la nature et ses richesses", a expliqué M. Wang Bo, chef du département environnement et sécurité de CPP.

La bonne planification et son application rigoureuse sont une garantie pour la protection de l'environnement. "Zéro dommage à l'environnement, c'est notre objectif", a ajouté M. Wang.

Galen Jones, inspecteur général canadien chargé de la protection de l'environnement sur les champs pétrolifères, et qui a déjà travaillé sur plusieurs sites différents, estime que le chantier pris en charge par la CPP se classe parmi les meilleurs au niveau mondial en termes de normes environnementales.

"Cette société pétrolière chinoise se fixe des critères très élevés en matière de protection de l'environnement et les applique avec rigueur. C'est "zéro trace" avant l'entrée en production. Et je suis certain qu'après la mise en service des champs pétrolifères, cet acquis ne lui fera pas défaut", affirme Galen Jones.

DES MISSIONS MEDICALES CHINOISES AU SERVICE DES POPULATIONS AFRICAINES

Au Cameroun, une nou-

velle équipe médicale chinoise, composée de 38 nouveaux arrivés et 7 membres de l'ancienne mission qui ont choisi de continuer avec un nouveau mandat, a été accueillie le 9 juillet 2010 lors d'une cérémonie tenue à Yaoundé, en présence du ministre camerounais de la Santé publique, André Mama Fouda, et de l'ambassadeur de Chine, Xue Jinwei.

C'est la 15^e mission médicale chinoise qui doit séjourner deux ans dans ce pays d'Afrique centrale. Cette équipe médicale exercera dans trois hôpitaux construits avec le concours du gouvernement chinois : l'Hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Yaoundé, les hôpitaux de district de Mbalmayo près de la capitale camerounaise et de Guider, dans le nord. Pour le ministre de la Santé publique, la coopération médicale chinoise est très appréciée par la population camerounaise. Au fil du temps, elle s'est fait "une véritable réputation d'efficacité et de célérité", s'est-il félicité.

Depuis l'arrivée de la première équipe médicale chinoise en Afrique à l'invitation du gouvernement algérien en avril 1963, la Chine a déjà envoyé, jusqu'en décembre 2010, un total de 18 000 médecins chinois dans 46 pays africains. Les missions médicales chinoises ont soigné plus de 200 millions de malades et formé des dizaines de milliers de

confrères africains. Actuellement, plus d'un millier de médecins chinois travaillent dans 41 pays africains dans le cadre de l'assistance médicale chinoise à l'Afrique.

Au Togo, en avril 2010, le président togolais Faure Gnassingbé a inauguré le centre hospitalier régional de Lomé-Commune, construit avec l'aide chinoise et équipé de matériel moderne pour un montant de 4,364 milliards de francs CFA, dans la banlieue nord Kégué de la capitale togolaise. Ce nouveau centre hospitalier est le deuxième construit au Togo avec l'aide de la Chine.

La construction de ce centre "constitue un maillage de proximité permettant de répondre aux besoins de la population de la Commune de Lomé en matière de soins de santé de qualité", a indiqué le ministre d'Etat, ministre de la Santé publique, Komlan Mally.

En Côte d'Ivoire, des moyens sanitaires ont aussi été renforcés grâce à la coopération sino-ivoirienne. En collaboration avec le ministère ivoirien de la Santé, le gouvernement chinois a créé à Abidjan un centre de recherche et de lutte contre le paludisme. Pour les autorités ivoiriennes, ce centre qui ambitionne de faire reculer le paludisme dans le pays est venu à point nommé et devrait contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations. Fin

Source: Xinhua

M. BEGUEDOU Antoine, homme d'affaires averti serait-il à son tour dans le cyclone des mains invisibles ?

Selon un confrère qui rapporte la nouvelle, M. BEGUEDOU serait impliqué dans un trafic foncier dans la Kozah où il exploiterait des terrains à des fins commerciales. Sans qu'on apporte la moindre preuve de ce dont on l'accuse, M. BEGUEDOU est traité de tous les noms d'oiseaux. Comme si quelqu'un tapi dans l'ombre tirait les ficelles, on cite pêle-mêle ses réalisations comme s'il était le seul à déterminer des biens dans la Kozah.

Selon les informations que nous avons recueillies, M. BEGUEDOU Antoine n'est en rien mêlé dans le trafic foncier dans la Kozah. Honnête homme, il a toujours acheté

légalement ses terrains à Kara où il fait partie des cadres de la préfecture qui se soucient du développement de leur ville. Est-ce que ce sont ses réalisations dans la ville qui suscitent la jalousie des uns et des autres au point de chercher à le salir ?

Il y a des problèmes fonciers certes, dans la Kozah. Ce n'est pas M. BEGUEDOU qui les a créés. Ceux qui les ont créés sont connus. Et ceux à qui on a spolié des terrains continuent de pleurer.

Si dans la grande famille DJAFALO quelqu'un a à se plaindre parce qu'il n'a pas eu sa part de l'héritage de terrain vendu, qu'il s'adresse au chef

de la famille DJAFALO au lieu d'en vouloir à M. BEGUEDOU qui a acquis légalement ses terrains comme en témoignent les décisions de juges. Profitant de son absence du pays, des gens seraient-ils tentés de s'approprier des biens de M. BEGUEDOU? Dans ce cas, qu'ils s'attendent à répondre de la rigueur de la loi. C'est dommage que ceux là qui ont profité de la prodigalité de M. BEGUEDOU se révèlent être ses fossoyeurs.

Il en va ainsi de l'ingratitude et de la méchanceté humaine.

Taninèwè



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT



INTERNET

jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bè fri
mêwè fri
mlé fri

VOIX

jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16^F TTC/min*



* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un forfait mensuel, donnant droit à une communication avantageuse variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**

- Pour l'option **prépaiement**, la durée de **validité du forfait m'fri est de trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en **post-paiement**, elle est d'**un (1) mois calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM.
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri.
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE 112 OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

HOTEL SHERATON-KARA

Vous souhaitez Joyeux Noël et Bonne Fête de Fin d'Année



***CHEZ NOUS , VOUS
ETES CHEZ VOUS***

**Côte Ouest, Village SOS-Kara
Téléphone : 661 03 61/232 94 00**